



Accès code mais refus de télécommande portail voiture

Par **Juhwork**, le **26/01/2016** à **00:25**

Bonjour,

Nous venons de fermer l'accès à notre copropriété par un portail piéton manuel et un portail voiture électrique.

Les 2 portails peuvent s'ouvrir avec code.

Le portail voiture peut également s'ouvrir avec télécommande.

Le syndic refuse de me fournir (même en payant) une télécommande sous prétexte que je ne possède pas de parking BOX situés au fond de la copropriété.

Le syndic déclarant ne vouloir donner des télécommandes qu'aux propriétaires de Box.

Le portail se situant pourtant en tout début de copropriété et déversant tous les bâtiments.

Je précise qu'il n'y a pas de zone "spécifique" lié à ces box. Tout est partie commune.

Aucune mention dans le règlement de copropriété (les travaux sont tout juste fini), et aucune mention en assemblée sur l'attribution des télécommandes.

L'accès ne m'est pas bloqué puisque je peux ouvrir le portail voiture avec un code, cependant ayant payé comme tout le monde les travaux (dont la plus grosse somme correspond au portail voiture à ouverture radio-commandée...) je pense avoir le droit comme tout le monde à une télécommande pour pouvoir rentrer avec ma voiture et déposer mes courses ou mon bébé en bas de l'immeuble, sans avoir à sortir sous la pluie taper un code.

Le syndic est-il dans son droit ?

Quelle type de lettre (article de loi à mentionner) ou procédure engager pour les obliger à me fournir une télécommande ?

Merci d'avance pour vos conseils

Par **janus2fr**, le **26/01/2016** à **07:30**

Bonjour,

Le souci est justement que ceci n'a pas été débattu au moment où les travaux ont été votés en AG, ce qu'il aurait fallu faire.

Vous pouvez demander à ce que ce problème soit débattu à la prochaine AG.

Par **Juhwork**, le **26/01/2016** à **12:15**

Merci pour votre réponse

Mais maintenant que j'ai (et d'autres) payé comme tout le monde ces travaux et donc ce dispositif, pourquoi n'aurais-je (ou n'aurait-on) pas le droit d'avoir aussi une télécommande ? (accessoirement je payerai aussi pour l'entretien d'un service que je ne peux pas utiliser, en l'occurrence la fonction télécommandée)

En quoi ceux qui ont un box auraient-ils le droit à un service en plus alors que tout le monde a payé pareil l'installation du système ?